



APPEL À PROJETS

Concours d'innovation

AU PROGRAMME

- > La présentation des enjeux et des thématiques
- > Les modalités de financements
- > Les modalités de candidature
- > Questions / réponses en direct

INTERVENANTS



Mathieu Brandibat

Chef de projet
Direction des Investissements d'avenir
(Economie circulaire, Agriculture, Industrie)



Anthony Lelarge

Chef de projet
Direction des Investissements d'avenir
(Transports, Bâtiments)

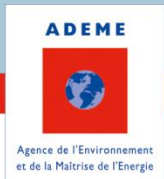
26 fév. 2019

11h



Sommaire

1. Présentation générale du PIA 3 opéré par l'ADEME
2. Présentation du *Concours d'innovation*

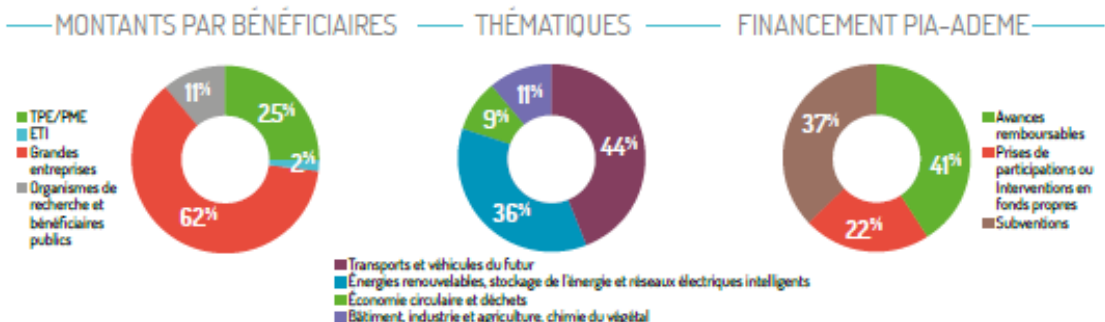
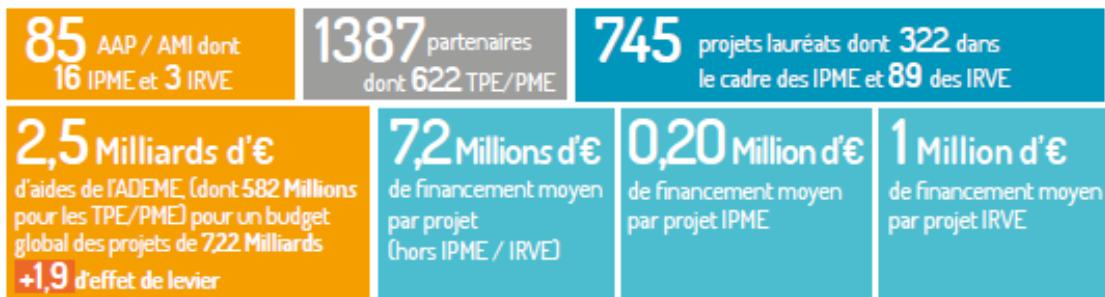


Le PIA opéré par l'ADEME

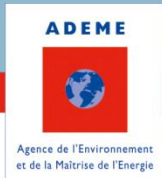
Entre 2010 et 2017, les PIA 1 et 2, opérés par l'ADEME ont permis :

- Un financement en croissance des PME (25%) et une continuité d'accompagnement des Grandes Entreprises
- Un effet levier de 1,9
- L'accompagnement de 4 thématiques :
 - Transport & Véhicules du futur,
 - Energies renouvelables, stockage de l'énergie, réseaux électriques intelligents
 - Economie circulaire & déchets
 - Bâtiment, industrie & agriculture, chimie du végétal

LES CHIFFRES CLÉS BILAN 2010 - 2017 PIA 1 ET 2



PIA 3 : 3 actions structurantes de la transition énergétique et écologique (TEE)



Le PIA opéré par l'ADEME

Concours d'innovation (CI)

- **Soutenir les projets innovants** portés par des start-up et des PME dans la continuité du dispositif IPME
- **3 ème vague ouverte :**
 - du 20 février 2019
 - au 14 mai 2019

Accélérer le développement des écosystèmes d'innovation performants (TRANSPORT & MOBILITE)

- **Cibler les projets coopératifs** associant des entreprises et des instituts de recherche
- **Exclusivement pour les sujets :**
 - **Transports**
 - **Mobilité**

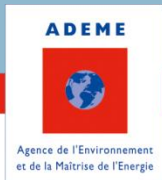
Démonstrateurs et territoires d'innovation de grande ambition (DEMONSTRATEURS)

- **Développement de démonstrateurs de la Transition Energétique**
- **Financement en fonds propres d'infrastructures innovantes de type *premières commerciales***

Type de soutien



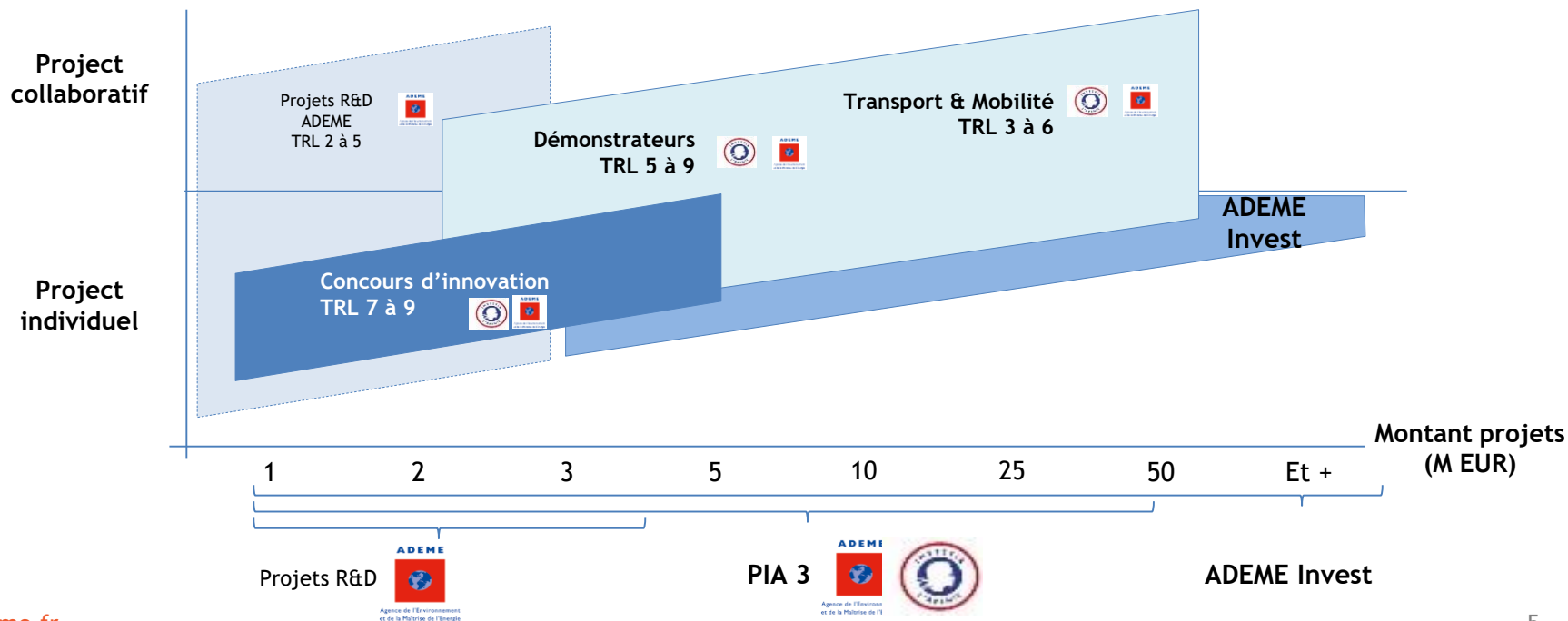
Un continuum du financement des projets RDI (Recherche Développement et Innovation)



Le PIA opéré par l'ADEME : 3 actions

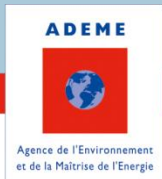


Montant des projets et dispositifs PIA associés

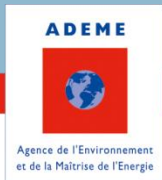


Sommaire

1. Présentation générale du PIA opéré par l'ADEME
2. Présentation de l'Action *Concours d'innovation*



Le Concours d'innovation vise à accélérer la mise sur le marché de solutions innovantes



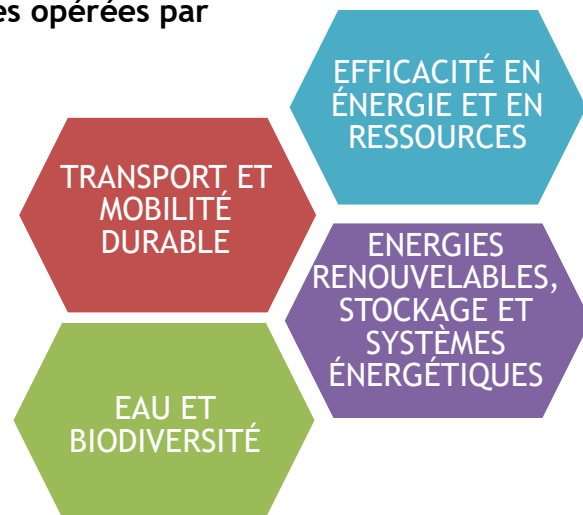
Concours d'innovation - Vague 3

Objectifs

- **Accélérer le développement et la mise sur le marché de solutions et technologies innovantes**
- Le Concours d'innovation est un **concours d'excellence** dédié aux **projets innovants mono-partenaires** portés par des **start-up et PME** et conduisant à favoriser l'émergence accélérée d'entreprises **leaders dans leur domaine**.
- La vague 1 : [46 lauréats](#) et 176 projets déposés
- La vague 2 : [25 lauréats](#) et 76 projets déposés

Thématiques Vague 3

4 thématiques opérées par l'ADEME(*)



(*) en sus :

- 4 thématiques opérées par Bpifrance : Santé- bioproduction / Numérique Deep Tech / French Fab / Sécurité et cybersécurité
- 1 thématique opérée par FranceAgriMer : Agriculture innovante

Le Projet	Structure	<ul style="list-style-type: none"> Projet Mono partenaire porté par une PME
	Taille des projets	<ul style="list-style-type: none"> de 600 k€ à 5 M€ (Petits projets < 1 M€ ≤ Gros Projets)
	Durée des projets	<ul style="list-style-type: none"> 12 à 36 mois
Son financement	Taux de financement maximum	<ul style="list-style-type: none"> 45 % des dépenses éligibles pour les projets portés par des petites entreprises (PE) 35 % des dépenses éligibles pour les projets portés par des moyennes entreprises (ME)
	Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Salaires de personnels internes Sous-traitance (30% max. sauf justif.) Contributions aux amortissements Frais de missions Autres coûts : achats, consommables Frais connexes forfaitaires
	Financement	<ul style="list-style-type: none"> 2/3 Subventions (SUB) 1/3 Avances récupérables (AR)
Modalités de versement et remboursement	Versements	<ul style="list-style-type: none"> 1ère tranche : 70% - limité à 200 k€ 1 ou 2 versements intermédiaires (pour les Gros Projets) Solde 20 % minimum
	Remboursement	<ul style="list-style-type: none"> Pour tous les projets : 100 % du montant des AR au 1er euro de chiffre d'affaires Pour les « gros » projets : intéressement supplémentaire de 50% du montant des AR dès l'atteinte d'un seuil de type « succès commercial »

- **Caractère innovant et valeur ajoutée du projet**

- Pertinence par rapport à l'objet du Concours
- Maturité
- Potentiel de rupture

- **Capacité du porteur à mener le projet**

- Opérationnelle et financière
- Compétences de l'équipe

- **Eco-conditionnalité**

- **Impact économique du projet**

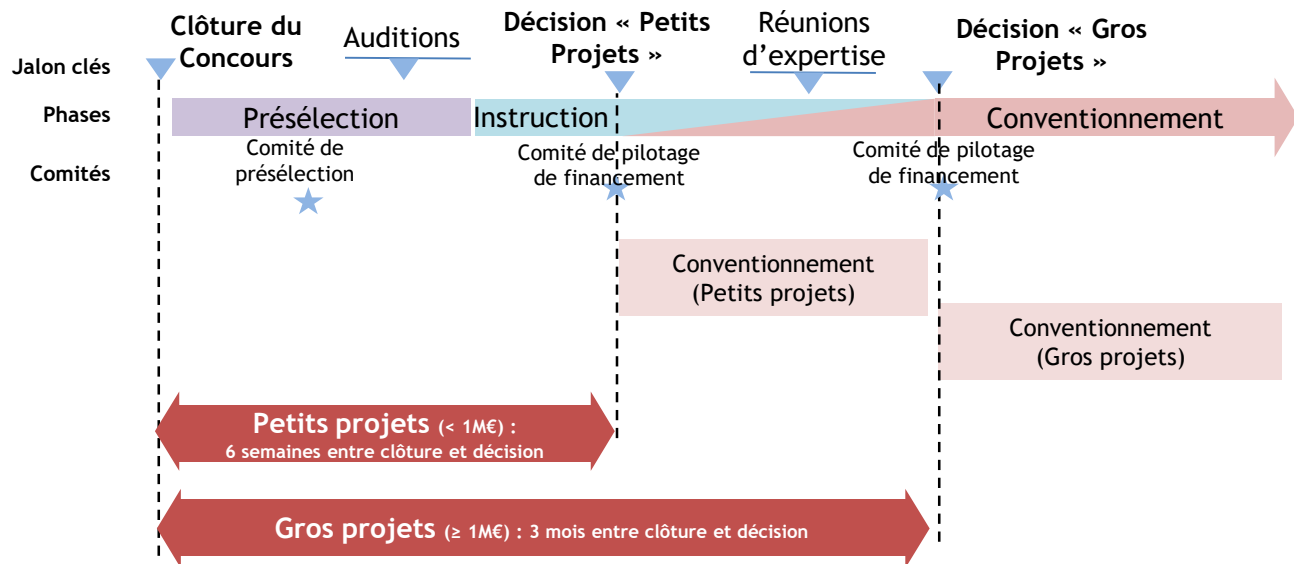
- Qualité et robustesse du modèle économique
- Marché potentiel
- Caractère répliquable de la solution développée

Optionnel : labellisation par un pôle de compétitivité

Calendrier Vague 3

- **Ouverture :**
20 février 2019
- **Clôture du Concours :**
[14 mai 2019 - 12h00](#)
- **Comités de présélection :**
Semaine 03 juin 2019
- **Auditions :**
Semaine 24 juin 2019
- **Décision « Petits » projets :**
Mi-juillet 2019
- **Décision « Gros » projets :**
Mi-octobre 2019

Planning général, de la clôture au conventionnement



WEBINAIRE



LE GRAND PLAN
D'INVESTISSEMENT

APPEL À PROJETS

Concours d'innovation

Les dossiers de candidatures sont à télécharger et à déposer sur les plateformes des opérateurs [avant le 14 mai 12h00](#) (*)

ADEME : <https://appelsprojets.ademe.fr/aap/CI%20Vague%2032019-22>

Contact : concoursinnovation@ademe.fr

Bpifrance : <https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs/>

Contact : concoursinnovation@bpifrance.fr

FranceAgriMer : <https://portailweb.franceagrimer.fr/>

Contact : agriculture.innovante@franceagrimer.fr

(*) Un même projet ne pourra pas être déposé en même temps auprès de l'ADEME, Bpifrance et FranceAgriMer